



MRS

Le 11 juin 2026,

Monsieur Louis Vassout

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« MAÎTRISER NOS MOYENS »

Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées

Par courriel à : dada+request-53789-0a6cc5e2@madada.fr

Le Directeur

OBJET : Application du livre III du code des relations entre le public et l'administration

N/RÉF : DAJA 2026-27

V/RÉF : Votre demande de documents administratifs

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande en date du 3 mai 2026 par laquelle vous sollicitez la communication des documents suivants relatifs au Contrat Local de Propreté (CLP) signé entre la Mairie des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille (2ème secteur) et la Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis le 1er janvier 2020 :

1. *Le texte du Contrat Local de Propreté en vigueur pour le 2ème secteur, ainsi que ses éventuels avenants et annexes ;*
2. *Les comptes rendus des réunions mensuelles du CLP tenues entre la Mairie de secteur et les services Gestion Urbaine de Proximité (GUP) de la Métropole, depuis 2020 ;*
3. *Les comptes rendus des Comités de Pilotage et de Suivi de la Propreté (CPSP) du 2ème secteur, qui sont censés dresser un bilan tous les six mois ;*
4. *Les bilans annuels chiffrés du CLP du 2ème secteur, comprenant notamment :*
 - *les tonnages de collecte (OMR, tri, biodéchets, encombrants) sur les 2ème et 3ème arrondissements ;*

- les moyens humains affectés au secteur (nombre d'agents cantonniers, conducteurs, personnels d'encadrement) ;
- les moyens matériels affectés au secteur (nombre et type de véhicules, machines de balayage, points de collecte, corbeilles publiques) ;
- le taux d'inscription à la redevance spéciale des commerçants ;
- le bilan annuel du dispositif « Engagés au Quotidien » ;
- le nombre de signalements reçus et traités, avec délais moyens d'intervention ;

5. Les comptes rendus des opérations « coup de poing propreté/désherbage » menées sur les 2ème et 3ème arrondissements, ainsi que la liste des zones traitées et leur calendrier ;

6. Le livret du Contrat Local de Propreté du 2ème secteur, qui selon la communication officielle de la Métropole devrait être disponible en mairie de secteur, comprenant les informations sur la spécificité de la collecte, le nombre de corbeilles disponibles, et le nombre d'agents propreté et collecte répartis sur le secteur ;

7. La liste des membres du CPSP du 2ème secteur (élus, services Métropole, représentants des CIQ, bailleurs, commerçants) ainsi que leur fréquence de réunion effective depuis 2020.

En réponse, renseignements pris auprès de la Mairie des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille et des services municipaux en charge du cadre de vie, je vous indique qu'il n'a été trouvé aucun document répondant à la demande présentée.

L'intitulé « Contrat Local de Propreté » correspond à un mode de fonctionnement mis en place en 2013 entre la Mairie des 1^{er} et 7ème arrondissements de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'aborder les problématiques liées au nettoyage et à la collecte dans chaque secteur de ces deux arrondissements.

Les questions d'organisation et de financement des services de propreté dans les 2ème et 3ème arrondissements de Marseille relèvent de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Marie-Sylviane DOLE